

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 13 janvier 2025 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard	Jacques Desrosiers
Patrick Godin	Julie L'Homme
Patrick Boisselle	Sylvain Boisselle

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

01-01-25

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Godin

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

1 – Ouverture de la séance

2 – Adoption de l'ordre du jour

3 – Adoption des procès-verbaux

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2024 - budget

3.3 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2024

4 – Période de questions

5 – Administration

5.1 - Approbation des comptes à payer

5.2 - Rapport du maire

5.3 - Rapport des délégués aux comités

5.4 - Correspondance

6 – Législation

7 – Service des travaux publics

7.1 - Ratifier l'octroi du contrat à Services d'Arbres de la Sablonnière inc.

8 – Service d'urbanisme

8.1 - Comité consultatif d'urbanisme - Inscription des membres à la formation obligatoire "CCU : Mode d'emploi"

9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles

9.1 - Renouvellement de la cotisation annuelle de l'ADMQ

9.2 - Renouvellement de l'abonnement au service de diffusion GONet

9.3 - Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour PG Solutions

9.4 - Renouvellement de l'adhésion à la FQM

9.5 - Fondation Hôtel-Dieu de Sorel

9.6 - Dépôt de la liste des contrats octroyés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

9.7 - Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection P.L. 49

9.8 - École secondaire Bernard-Gariépy - Demande de commandite pour les événements 2024-2025

9.9 - Achat de trois ordinateurs

9.10 - Amélioration du déploiement de la couverture cellulaire

9.11 - Demande de commandite - Marché de printemps Saint-Aimé/Massueville 2025

9.12 - Ajout d'un lien Internet et renouvellement du service de téléphonie IP

- 9.13 - Centre de services scolaire de Sorel-Tracy - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028
- 9.14 - Mandat pour l'évaluation à des fins d'assurance de trois immeubles
- 9.15 - Proclamation des journées de la persévérance scolaire
- 9.16 - Renouvellement de la convention d'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@

10 – Analyse des demandes d'appui reçues

11 – Varia

12 – Période de questions

13 – Levée de la séance

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-01-25

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 2 décembre 2024, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

03-01-25

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2024 - budget

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 2 décembre 2024, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

04-01-25

3.3 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2024

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 4 décembre 2024, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

5 - ADMINISTRATION

05-01-25

5.1 - Approbation des comptes à payer

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 9 janvier 2025 au montant de 96 991,18\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 9 janvier 2025 au montant de 96 991,18\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5.2 - Rapport du maire

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de décembre.

5.3 - Rapport des délégués aux comités

Aucun rapport des délégués

5.4 - Correspondance

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 13 janvier 2025).

6 - LÉGISLATION

7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

06-01-25

7.1 - Ratifier l'octroi du contrat à Services d'Arbres de la Sablonnière inc.

Considérant que des travaux d'abattage d'arbres étaient nécessaires dans le rang Thiersant;

Considérant que l'abattage d'un arbre au Centre de services Saint-Aimé était également requis;

Considérant que ces travaux ont été réalisés au début décembre 2024, en fonction de la disponibilité de l'entrepreneur;

Considérant que la soumission de *Services d'Arbres de la Sablonnière inc.* datée du 4 octobre 2024 s'élève à 9 500\$ plus les taxes applicables;

En conséquence
Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

Que le conseil ratifie l'octroi du contrat à *Services d'Arbres de la Sablonnière inc.* au montant de 9 500\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte les postes budgétaires numéro 02-13000-522 et 02-32000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8 - SERVICE D'URBANISME

07-01-25

8.1 - Comité consultatif d'urbanisme - Inscription des membres à la formation obligatoire "CCU : Mode d'emploi"

Considérant que la formation "CCU : Mode d'emploi" est une formation obligatoire pour tous les membres des comités consultatifs d'urbanisme en vertu du PL 16 modifiant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

D'inscrire tous les membres du CCU de la Municipalité à la formation obligatoire "CCU : Mode d'emploi" au montant de 160 \$ plus les taxes applicables par personne. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-61000-454.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

08-01-25

9.1 - Renouvellement de la cotisation annuelle de l'ADMQ

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

D'autoriser un montant de 1 125,87\$ taxes incluses pour défrayer le coût de la cotisation 2025, incluant la protection assurance, à l'*Association des directeurs municipaux du Québec*. Cette dépense est affectée aux postes budgétaires numéros 02-13001-494 et 02-13002-494.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

09-01-25

9.2 - Renouvellement de l'abonnement au service de diffusion GOnet

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

De renouveler l'abonnement au service de diffusion *GOnet* pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 au montant de 1 188,00\$ plus les taxes applicables. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-13000-414.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10-01-25

9.3 - Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour PG Solutions

Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Jacques Desrosiers
Et résolu

De renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications des logiciels AccèsCité avec la compagnie *PG Solutions*, pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} janvier 2025 ainsi que le portail de données immobilières, au coût de 7 265\$ plus les taxes applicables. Cette dépense est affectée aux postes budgétaires numéros 02-13000-414 et 02-15000-420.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11-01-25

9.4 - Renouvellement de l'adhésion à la FQM

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Boisselle
Et résolu

De renouveler l'adhésion à la *FQM* pour l'année 2025 au coût de 1 216,76\$ plus les taxes applicables. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-13000-951.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

12-01-25

9.5 - Fondation Hôtel-Dieu de Sorel

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

De verser à la *Fondation Hôtel-Dieu de Sorel* un don de 300\$ pour la campagne de financement annuelle. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-70194-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9.6 - Dépôt de la liste des contrats octroyés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

La directrice générale, Mme Karine Lussier, dépose la liste des contrats conclus du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 comportant tous les contrats de plus de 2000\$ avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$.

13-01-25

9.7 - Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection P.L. 49

Considérant que, par sa résolution numéro 13-01-2022, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Considérant ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

Considérant que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021;

Considérant que, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 1 600 \$;

En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Boisselle
Et résolu

D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 1 600 \$ pour l'exercice financier 2025;

Que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

14-01-25

9.8 - École secondaire Bernard-Gariépy - Demande de commandite pour les événements 2024-2025

Considérant la demande de commandite de l'école secondaire Bernard-Gariépy reçue le 16 décembre 2024;

Considérant que cette demande de commandite regroupe plusieurs événements qui se dérouleront tout au long de l'année scolaire 2024-2025 dont

les Galas méritas, l'Expo-sciences et le gala en soirée, le spectacle BG en arts et le Club de course au marathon d'Ottawa;

Considérant que le Conseil a procédé à l'analyse de cette demande de commandite;

En conséquence,
Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Sylvain Boisselle
Et résolu

Que le Conseil accorde une aide financière au montant de 250\$ pour les événements qui se dérouleront tout au long de l'année scolaire 2024-2025. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-19001-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

15-01-25

9.9 - Achat de trois ordinateurs

Considérant la soumission de *FPS Informatique Inc.* pour l'achat de trois (3) ordinateurs datée du 23 octobre 2024 au montant de 3 899,97\$ plus les taxes applicables;

En conséquence,
Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu

De procéder à l'achat de trois (3) ordinateurs auprès de la compagnie *FPS Informatique Inc.* au montant de 3 899,97\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-13000-414.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

16-01-25

9.10 - Amélioration du déploiement de la couverture cellulaire

Considérant que la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

Considérant que le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

Considérant que des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

Considérant que la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

Considérant que cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

Considérant que le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

Considérant que malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC

limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu

De demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

De transmettre copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

17-01-25

9.11 - Demande de commandite - Marché de printemps Saint-Aimé/Massueville 2025

Considérant la demande de commandite de la responsable de l'événement du Marché de printemps Saint-Aimé/Massueville 2025 reçue le 25 novembre 2024;

Considérant que la demande de commandite est de 500\$ pour défrayer les frais de publicité;

En conséquence,
Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

D'octroyer une aide financière de 500\$ pour l'événement du Marché de printemps Saint-Aimé/Massueville 2025, et ce, conditionnellement à la tenue de l'événement. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70194-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

18-01-25

9.12 - Ajout d'un lien Internet et renouvellement du service de téléphonie IP

Considérant la réception d'une offre de services pour l'ajout d'un lien Internet et le renouvellement du service de téléphonie IP pour le centre de services;

En conséquence,
Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Julie L'Homme
Et résolu

D'octroyer à *Cooptel* le mandat pour l'installation d'un nouveau lien Internet au centre de services;

De renouveler le contrat pour le service de téléphonie IP pour une durée de 60 mois.

Le coût mensuel pour le lien Internet et le service de téléphonie IP est fixé à 104,70\$ plus les taxes applicables pour un contrat d'une durée de 60 mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

19-01-25

9.13 - Centre de services scolaire de Sorel-Tracy - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028

Les membres du conseil prennent connaissance du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028;

Après discussion;

Il est proposé par Marie-Soleil Beaugard
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

D'informer le *Centre de services scolaire de Sorel-Tracy*, que la municipalité de Saint-Aimé est en accord avec le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028 tel que présenté dans la lettre du 29 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

20-01-25

9.14 - Mandat pour l'évaluation à des fins d'assurance de trois immeubles

Considérant que les trois immeubles municipaux profitent de leur dernière année d'application du rabais de 10%;

Considérant qu'une évaluation professionnelle pour fin d'assurance est requise afin de prolonger la durée de cet avantage;

Considérant l'offre de service de *Sylvestre, Leblond et Associés* pour l'évaluation des trois immeubles;

En conséquence,
Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

De retenir l'offre de *Sylvestre, Leblond et Associés* pour la préparation d'une évaluation à des fins d'assurance des trois immeubles au montant de 2 100\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-13000-417.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

21-01-25

9.15 - Proclamation des journées de la persévérance scolaire

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire (#JPS2025) se tiendront du 10 au 14 février 2025, sous le thème « La persévérance fait toute la différence »;

Considérant que ces journées rappellent que chaque acteur de la société a un rôle crucial à jouer pour encourager la motivation et la persévérance des jeunes dans leur parcours éducatif;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire constitue un enjeu social majeur ayant des répercussions sur l'économie, la participation citoyenne et la qualité de vie des communautés ;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire permettent de souligner les efforts des jeunes, des familles, des enseignants, des employeurs et de l'ensemble des partenaires engagés dans la réussite éducative ;

Considérant que l'IRCM invite les élus et les citoyens à participer activement à la journée PerséVERT, le jeudi 13 février 2025, en partageant une photo avec un vêtement ou un accessoire vert sur les médias sociaux avec le mot-clic #perséVERT2025;

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

- Que la municipalité de Saint-Aimé appuie les Journées de la persévérance scolaire (#JPS2025) et encourage la mobilisation autour de cet événement important ;
- Que la municipalité de Saint-Aimé utilise les outils promotionnels des #JPS2025 pour diffuser des messages d'encouragement sur ses plateformes numériques et dans ses communications officielles ;
- Que les membres du Conseil participent activement à la journée PerséVERT et encouragent la population à en faire de même, pour créer une vague de soutien visible en faveur de la persévérance scolaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

22-01-25

9.16 - Renouvellement de la convention d'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@

Considérant que la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ et la convention d'affiliation est échue depuis le 31 décembre 2024;

Considérant que l'entente de services combine la convention d'affiliation et la convention pour les frais d'exploitation;

Considérant que la nouvelle entente sera d'une période de trois (3) ans et se terminera le 31 décembre 2027;

En conséquence,
Il est proposé par Marie-Soleil Beaugard
Appuyée par Patrick Boisselle
Et résolu

D'autoriser le maire, Denis Benoît, et la directrice générale et greffière-trésorière, Karine Lussier, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé, la nouvelle entente de services avec le Réseau Biblio de la Montérégie d'une durée de trois (3) ans qui prendra fin le 31 décembre 2027.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

23-01-25

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Sylvain Boisselle et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h42.

Denis Benoît, maire

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Denis Benoît, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière